COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2022

Etaient présents:

Jacques CARIOU - Corentin POGEANT — Marie-Armelle GUELLEC - Anthony LE GALL - Jérôme LE GOFF — Nadine L'ALLES — David STRULLU - Jean-Jacques SAVINA - Guy KERLOC'H

Etaient Absents et excusés :

Marthe BIGER ayant donné pouvoir à Marie-Armelle GUELLEC Patrice FAILLER ayant donnée pouvoir à Corentin POGEANT Catherine MONNIER ayant donnée pouvoir à Nadine L'ALLES Johanna KERAVEC – Karen LEFEUVRE – Fabrice TREMEAU

Secrétaire de séance : Anthony LE GALL

Modification du règlement et des prix de vente du lotissement Park ar Steïr

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2014, fixant à l'origine le prix de vente des terrains du lotissement Park ar Steïr à 46.50 euros TTC le m²,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2017, portant sur la révision du prix au m² du lotissement Park ar Steïr à 35.00 euros TTC le m²,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2019, portant sur la modification du règlement initial du lotissement Park ar Steïr,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre le prix de vente à 35 euros TTC le m² pour les lots numéros 11, 12 et 13, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes à leur vente.

Questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise CEGELEC effectuera des travaux d'enfouissement Au lieu dit de « KERVOAT3.

SEANCE LEVEE A 20 H 00